

TROISIÈME JOUR

J'ai perdu la confiance que je plaçais dans nos institutions judiciaires en circulant dans ses couloirs, ceux du 36, quai des Orfèvres, à Paris, au siège de la direction de la police judiciaire.

J'y consultais le dossier d'une perquisition effectuée le 15 juin 2004 à Levallois-Perret, en région parisienne, contre un groupe suspecté d'accointances avec des mouvements terroristes. Un acte judiciaire comme tant d'autres, mais aux implications à peine croyables. Car ce jour-là, pour la première fois depuis que des enquêtes sont diligentées en Europe contre Al-Qa'ida et ses dirigeants, un militant islamiste était appréhendé en possession d'un document à l'en-tête de l'IIRO, ou *International Islamic Relief Organisation*. Bien sûr, Sieglinde, ce nom ne vous dit rien, mais croyez bien que ce fut là un événement majeur pour la plupart des enquêteurs travaillant à travers le monde sur le financement du terrorisme islamiste, du moins au début, dans les heures qui ont suivi,

quand le bruit s'est répandu, quand tout semblait possible. Enfin le sentiment gagna que nous touchions au but. Enfin, cette association « caritative » saoudienne citée dans des dizaines d'interrogatoires, mentionnée dans des centaines de rapports de services de renseignements, nommément désignée dans diverses procédures judiciaires comme étant l'une des plus anciennes et des plus importantes sources de soutien à Oussama bin Laden, enfin l'IIRO pourrait être directement mise en cause dans un État de droit.

Elle était maintenant accrochée dans un pays – le nôtre – disposant de tout l'arsenal législatif pour contraindre ses responsables et ses bienfaiteurs à dévoiler les mécaniques secrètes par lesquelles ils entretiennent et stimulent le *jihad* à travers la planète depuis près de vingt-cinq ans¹. Une victoire dont naturellement auraient dû se féliciter ces magistrats antiterroristes français que le monde nous envie. Je me les imaginais comme des adolescents héros d'un film d'horreur très quelconque, nuitamment isolés dans une maison entourée de marécages, se réjouis-

1. Des chercheurs considèrent que l'IIRO avait pour principal objet, dès sa fondation, de financer l'acheminement des moudjahidin en Afghanistan, en 1979. Ainsi, l'universitaire Abderrahim Lamchichi estime-t-il que le bureau des services (Maktab al-Khadamât), d'où Oussama bin Laden et Abdullah Azzam planifièrent le *jihad* contre les Soviétiques, n'était lui-même qu'une simple émanation de l'IIRO ; voir *Islamisme politique*, L'Harmattan, 2001, p. 82.

sant au moment où ils comprenaient que le sanguinaire tueur en série qui les traquait depuis le début du week-end, un pervers polymorphe aux dents jaunes, venait de tomber dans leur piège de boy-scouts. Je voyais d'ici mon Jean-Louis Bruguière lançant le cri de guerre des *Scoubidou*, bombardant ses amis de SMS hystériques avant de s'offrir une virée magistrale à l'*Aréa* – rue des Tournelles à Paris – où une nuit je crus entendre un remix de Karen Chéryl sur une rythmique des Troublemakers.

Évidemment nos juges ne devaient pas ignorer l'exacte portée des charges pesant contre l'IIRO, même les instances internationales les avaient largement confirmées. Le 2 décembre 2003, le groupe de l'ONU chargé du suivi des sanctions contre les Talibans et Al-Qa'ida avait remis au Conseil de sécurité son deuxième rapport annuel¹, un document officiel accablant, qui consacre de larges passages au financement des activités terroristes d'Oussama bin Laden par des organisations dites « caritatives ». Dans leur rapport, les experts de l'ONU présentent l'IIRO comme la plus importante association islamique officiellement dédiée aux activités charitables qui s'est parallèlement investie dans le soutien à Al-Qa'ida (la

1. *Second report of the monitoring group, pursuant to resolution 1363 (2001) and as extended by resolutions 1390 (2002) and 1455 (2003) on Sanctions against Al-Qa'ida.* Rapport du groupe présidé par Michael Chandler.

plupart des autres associations accusées de liens avec Al-Qa'ida sont de taille plus modeste).

Fondée en 1978 et basée à Djedda en Arabie Saoudite¹, l'IIRO est longtemps passée pour l'une des plus vénérables œuvres de charité saoudiennes, au point que son secrétaire général, Adnan bin Khalil Pasha figure régulièrement dans la chronique des affaires internationales du royaume – comme ce 22 juillet 2003, lorsqu'il reçut le ministre somalien en charge de la réconciliation nationale, venu le remercier pour tous les programmes dirigés par l'IIRO en Somalie (l'une des terres de prédilection d'Al-Qa'ida en Afrique). Sieglinde, si vous voyagez un peu dans l'hémisphère Sud, vous croiserez sans doute l'une de ces soixante représentations internationales – installées du Pakistan au Soudan, de la Somalie à l'Indonésie – ajoutées à sa centaine de succursales dans les autres villes d'Arabie Saoudite et du Golfe.

À l'opposé du dynamisme humanitaire qu'il revendique, le rapport de l'ONU énumère clairement les preuves de la duplicité de ce réseau qui reçoit des

1. À l'heure où je vous écris, Sieglinde, l'IIRO a toujours pignon sur rue, à l'adresse suivante : p.o box 1285, Djedda 21432. Son numéro de téléphone, tel qu'il apparaît dans l'annuaire saoudien (966 2/ 651 5411) est toujours en fonctionnement. La société financière Sanabil al-Khair, chargée de gérer une partie de ses fonds, est toujours en activité. Seul le site web de l'IIRO a été désactivé (autrefois développé par un cabinet en communication proche de la famille royale, le Saudi Research and Marketing Group, établi à Riyad).

dons considérables de personnalités saoudiennes¹ destiné à assister tous les défenseurs du wahhabisme. Alors : l'IIRO feint-elle de confondre maladroitement camps de terroristes et camps de réfugiés, en confiant par exemple le soin de l'action humanitaire à des recrues dont le profil se rapproche davantage de celui du guérillero sorti major d'une *madrasa* pakistanaise que de notre bon *French doctor* en fin d'internat, fuyant le destin d'un cabinet en ville ? Ainsi, la direction du bureau de l'IIRO de Zamboanga, aux Philippines, incombait-elle à un beau-frère d'Oussama bin Laden, Mohammed Jamal Khalifa², qui estima opportun d'affecter les moyens de l'organisation au groupe Abbu Sayyaf, auteur de l'enlèvement des ressortissants européens, dont

1. Selon la déposition du 11 mars 2003 devant le Congrès américain de l'enquêteur Steven Emerson : à l'occasion de son assemblée annuelle qui se déroule généralement entre le 10 décembre et le 25 février, l'IIRO reçoit régulièrement depuis 1995 une donation d'un million de ryals saoudiens (environ deux cent cinq mille dollars) du prince Salman bin Abdul Aziz al-Saoud, le rejeton de la famille royale gouverneur de la cité de Riyad et principal contributeur aux œuvres des organisations caritatives saoudiennes. La même source précise que, lors de la réunion de décembre 1998, le prince Sultan bin Abdul Aziz al-Saoud, ministre de la Défense d'Arabie Saoudite, a effectué une donation de cinq millions de ryals saoudiens à l'IIRO.

2. Selon les conclusions du rapport de l'ONU. Pour le journaliste Douglas Farah, qui cite des documents d'enregistrements de la *Philippines Securities and Exchange Commission*, Mohammed Jamal Khalifa a déposé le même jour, le 20 septembre 1991, les statuts de l'IIRO et de la Ligue du monde musulman, et il les présidait conjointement. Cf. Douglas Farah, *Blood from stones*, Broadway Books, New York, 2004, p. 138.

plusieurs Français, sur l'île de Jolo en 2000. À ma connaissance, Sieglinde, cette prise d'otages, commise par un groupe officiellement reconnu comme affilié à Al-Qa'ida, n'a donné lieu à aucune procédure judiciaire demandée par la France. De même, l'un des coordinateurs des attentats contre les ambassades de Nairobi et de Dar Es Salam en 1998, Wadih el-Hage, a-t-il en toute humilité profité de l'assistance de l'IIRO¹.

Les états de services de cette association m'impressionnent. Aux États-Unis, au regard des évolutions récentes du droit pénal, cette liste suffirait aisément à expédier ces dirigeants en stage à durée indéterminée au camp militaire de Guantanamo Bay. Cependant, si l'IIRO est directement visée par des procédures judiciaires pour ses relations financières avec les réseaux d'Al-Qa'ida sur le territoire américain avant le 11 septembre – en particulier depuis la déposition d'un fonctionnaire du département de la justice, en août 2003² – jamais, de manière surprenante, elle ne fut inscrite sur la liste des entreprises et des associations accusées de terrorisme par le pouvoir exé-

1. Lors du procès qui s'est tenu à New York, en 2001, pour les attentats de Nairobi et de Dar Es Salam, l'accusé Wadih el-Hage a reconnu l'existence de telles relations. Référence : *United States vs. Ussama bin Laden, case n° 98-cr-1023*.

2. Déposition sous serment de l'agent David Kane, enquêteur spécial pour les services des douanes, 14 août 2003, devant la cour du district Est de Virginie, à Alexandria. *Case n° 03-365-A*.

cutif¹. Une indulgence à rechercher peut-être dans la relation ombilicale qui perdure, même trois ans après le 11 septembre, entre la Ligue du monde musulman créée par la famille royale saoudienne dans le dessein « de défendre l'islam à travers le monde » – enfin c'est ainsi que ses dirigeants la présentent – et l'IIRO. En Asie centrale ou en Occident, leur intimité les amène bien souvent à occuper les mêmes bureaux, comme le précisa en novembre 1999 l'ancien représentant de l'IIRO au Canada devant les autorités judiciaires, selon une répartition immuable : la Ligue se réservant les activités de strict prosélytisme religieux (diffusion du Coran et construction de mosquées), et l'IIRO prenant en charge les « activités sociales », comprises dans une très large acception. Même au Pakistan et en Afghanistan elles collaboraient étroitement pour apporter l'aide nécessaire aux camps d'Al-Qa'ida, comme le révèle la lecture des courriers internes du bureau de l'IIRO de Peshawar, qui sont tous à l'en-tête des deux organisations. Regardez Sieglinde le courrier agrafé ci-après.

La signification politique de cette trop forte filiation entre les deux organisations – remontant à la famille royale – empêcherait l'administration américaine de

1. L'IIRO est curieusement absente de la liste OFAC (*Office of foreign assets control*), qui énumère les personnes physiques et morales dont les fonds doivent être gelés, notamment pour cause de liens avec des activités terroristes.

frapper comme à son habitude contre d'autres entités. Nous en avons tous le sentiment, Sieglinde. Par bonheur, en France, nous n'étions pas dépendants des mêmes allégeances que celles qui avaient été passées par des dirigeants texans un peu frustrés. Mes amis américains s'en réjouissaient. Ce 15 juin, c'était sûr, on allait voir ce qu'on allait voir. D'autant que par chez nous, le niveau de connaissance et d'appréhension des services spécialisés sur le sujet est le même, voire bien supérieur, à les écouter parfois. Jean-Louis Bruguière et ses équipes ont l'habitude de recevoir des documents très détaillés sur le fonctionnement des camps terroristes en Afghanistan de la part des agences de renseignements, avec lesquelles ils se flattent d'entretenir les meilleures relations. Or, une note de synthèse de la DGSE datée du 9 janvier 2001 confirme justement l'engagement de l'IIRO dans le financement du complexe terroriste de Darounta, en Afghanistan ; une sorte de vaste campus regroupant sur trois hectares divers camps d'entraînement, destinés à former des militants au maniement des explosifs (en privilégiant l'utilisation de produits disponibles dans le commerce) et à la planification d'attentats.

Dans des procès tenus en Jordanie, aux États-Unis et en Égypte, des dizaines de terroristes ont reconnu avoir été formés à Darounta¹. Et surtout, neuf res-

1. Par exemple : Fazul Mohammed, l'artificier des attentats perpétrés à Nairobi et à Dar Es Salam en 1998.

sortissants français figurent sur la liste très sélective des militants un jour admis à y suivre une formation aux explosifs¹. Donc, le 15 juin, quand, parmi la communauté des chercheurs, auteurs et enquêteurs se passionnant pour le financement du terrorisme, la rumeur se propagea qu'en France, une équipe de la section antiterroriste de la police judiciaire venait d'interpeller à Levallois-Perret un militant islamiste porteur d'une lettre de créance de l'IIRO, beaucoup se réjouirent. Sans malice. Surtout quand le contenu du courrier fut connu. Il s'agit d'un document en arabe rédigé par le directeur du bureau de l'IIRO de la ville d'Abha, principale cité de la province saoudienne de l'Asir, cette région qui occupe la pointe sud-ouest du pays, où les réseaux de soutien à Oussama bin Laden sont historiquement les mieux implantés.

Dans la lettre retrouvée à Levallois – surmontée des deux en-têtes de l'IIRO et de la Ligue du monde musulman – le responsable du bureau régional de l'Asir, Abdallah bin Abdel Aziz al-Mussalim (qui appose une signature manuscrite) décrète donc que le dignitaire pakistanais Mohammed Ayoub Ismaïl est officiellement habilité par l'IIRO à collecter des fonds en liquide – qui ne laissent pas de traces donc – dans le monde entier pour assurer l'entretien et le

1. Il s'agit notamment de Farid Mellouk, d'abord engagé en Bosnie au début des années quatre-vingt-dix, puis dirigé vers les centres de formation des moudjahidin en Afghanistan.

développement de *madrassa* au Pakistan. Outre la remarquable proportion de moudjahidin natifs de l'Asir parmi les terroristes du 11 septembre, l'un d'eux travailla un temps pour cette antenne locale¹.

1. Il s'agit de Mahanid Muhammad Fayiz al-Shehri, né le 7 mai 1979, membre du commando kamikaze qui prit possession du vol United Airlines 175.

Extrait de la note de synthèse de la DGSE de janvier 2001, confirmant l'engagement de l'IIRO dans le complexe terroriste de Darounta.

D.G.S.E.**CONFIDENTIEL DÉFENSE****NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 9 janvier 2001
N°00014/CT

AFGHANISTAN**COMPLEXE D'ENTRAÎNEMENT TERRORISTE DE DAROUNTA**

Disposant d'une position stratégique privilégiée en Afghanistan, le complexe de Darounta permet aux volontaires islamistes de toute nationalité de se former aux techniques terroristes.

La formation dispensée par des experts arabes liés à Oussama Bin Laden est axée sur la fabrication et la mise en œuvre d'explosifs de toute nature. Une instruction complémentaire sur les produits toxiques est, en outre, délivrée dans un camp directement contrôlé par l'ex-Soudien.

L'identité des stagiaires et le nombre de personnes formées sont difficiles à déterminer compte tenu des mesures de sécurité qui entourent ce type d'activité. Les arrestations d'islamistes effectuées dans plusieurs pays, dans le cadre d'attentats ou de projets d'attentats, permettent d'affirmer que le complexe de Darounta constitue un point de passage presque indispensable du terrorisme islamiste international.

Les quelques dizaines de terroristes arrêtés ne doivent pas occulter la menace potentielle que représentent les nombreux anciens stagiaires de Darounta dont les activités n'ont pas encore été détectées. Ils ont, en effet, les capacités techniques et sont susceptibles de commettre des attentats contre des objectifs occidentaux sur ordre de responsables islamistes internationaux, dont Oussama Bin Laden.

A ce titre, neuf ressortissants français, dont deux auraient séjourné au camp de Darounta, ayant été signalés au mois de septembre 2000 au camp de Khaliden, ne sont, pour l'instant, pas localisés. Sept membres de ce groupe feraient partie d'Al Qaïda, l'organisation d'Oussama Bin Laden.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE

CONFIDENTIEL DÉFENSE

2/7

1. SITUATION STRATEGIQUE DU CAMP

Le complexe d'entraînement est situé à la pointe sud-est de la retenue du barrage hydroélectrique de Darounta, à l'intersection des rivières Kaboul et Laghman (coordonnées géographiques : 34°29'25"N et 070°21'45"E) (cf. carte et photo). Cette zone vallonnée se trouve à proximité immédiate de la localité de Darounta et de la route principale reliant Peshawar (Pakistan) à Kaboul, via la passe de Khaiber et la ville de Jalalâbâd.

Le seul point d'accès au camp à partir de la route principale est situé sur le barrage et est gardé par des miliciens talébâns.

Le complexe est constitué par trois enclaves, d'environ 1 hectare chacune, implantées à proximité immédiate du quartier général de la 9^{ème} division talèb dont les positions surplombent le site.

Sa situation est considérée par ses responsables comme très sûre compte tenu de son isolement et de ses défenses naturelles (retenue d'eau, rives escarpées et collines environnantes). Des entrepôts seraient situés dans des galeries creusées, dans la passé, par l'armée afghane, dont la remise en état a, semble-t-il, été ordonnée par Oussama Bin Laden à la fin de l'année 1999. La proximité du barrage aurait permis à ce camp d'échapper aux frappes de missiles américains au mois d'août 1998, décidées en représailles aux attentats de Nairobi et Dar es Salam.

2. DES ENCLAVES ARABES

Depuis la fin du jihad contre les Soviétiques en 1989, le camp de Darounta accueille des volontaires arabes. Il est passé successivement sous le contrôle du mouvement de résistance

CONFIDENTIEL DÉFENSE

3/7

La seconde enclave, plus petite, est réservée aux Maghrébins, principalement Algériens et Marocains, qui y reçoivent une formation idéologique et religieuse.

Le troisième camp, situé à la pointe ouest du complexe de Darounta, est directement contrôlé par Oussama Bin Laden. Il dispense une formation terroriste à des combattants destinés à agir hors d'Afghanistan. Des Egyptiens, des Algériens et des Yéménites y ont, entre autres, été signalés.

Ces différentes structures ont reçu, depuis leur création, des fonds provenant des représentations locales de certaines organisations non gouvernementales musulmanes (Lajnat ad Dawa Islamiya, International Islamic Relief Organisation, Lajnat al Khaira al Qataria), des réseaux d'Oussama Bin Laden, de collectes effectuées dans le monde auprès de sympathisants et de participations versées par les stagiaires.

L'encadrement de ces différents camps, placés sous la responsabilité du Libyen Ibn Cheïkh, est principalement composé d'Algériens et d'Égyptiens, dont Abou Khabab (cf. annexe 2) actuellement recherché par les Etats Unis dans le cadre de l'attentat contre l'USS Cole.

3. UNE FORMATION AUX TECHNIQUES TERRORISTES

Hormis l'enclave maghrébine, la formation dispensée à Darounta, d'une durée d'environ 2 mois, concerne principalement la fabrication et l'utilisation des explosifs à des fins terroristes. Cette instruction, initialement délivrée au camp de Khalden, dans le Pakia, (cf. annexe 4), a

Mais revenons à notre salle de prière de Levallois, laquelle comme des dizaines d'autres, se chargeait donc de rassembler l'argent des fidèles pour le remettre au porteur de la lettre de créance de l'IIRO. C'était sans doute là une prise inespérée. Car si le financement des camps terroristes d'Al-Qa'ida s'avère mieux connu ces dernières années, il demeure quasiment impossible d'identifier les diverses origines des fonds en liquide finançant, en Afrique ou en Asie centrale, les activités de l'IIRO.

Celles-ci dépendent d'un réseau de personnalités religieuses chargées de recueillir des enveloppes – même modestes – lors de tournées des mosquées amies (c'est-à-dire de tendance salafiste), qui ne commettent jamais l'imprudence d'utiliser des moyens bancaires usuels. La saisie de cette lettre pouvait donc constituer la première pierre d'une procédure qui ébranlerait l'échafaudage financier du soutien de l'IIRO à Al-Qa'ida. Le samedi 19 juin, au terme de leur garde à vue, les cinq animateurs de la salle de prière salafiste de Levallois arrivaient au pôle antiterroriste de Jean-Louis Bruguière, lui-même de permanence ce week-end-là.

Mais très vite, contre toute attente, la petite équipée ressortit débonnaire du Tribunal de grande instance de Paris libre, totalement libre. Le juge Philippe Coirre, travaillant en concertation étroite avec Jean-Louis Bruguière, rendait aux terroristes leur samedi soir.

Les voyez-vous d'ici, Sieglinde, filant du 36, quai des Orfèvres, marchant côte à côte sur le large trottoir du boulevard du Palais pour rejoindre à pied la place du Châtelet, par l'une de ces fins de journée du mois de juin, où l'âme bien faite ne résiste pas à la tentation de s'encanailler. Après le Châtelet, ils auront peut-être bifurqué à droite pour terminer eux aussi à l'*Aréa* et y engloutir des litres de Caïpirinha, oubliant le temps d'une nuit le dogme salafiste, avant de revenir – mais plus tard – tout contrits de sentiments dévots à leur salle de prière. Quelques heures à peine après leur arrivée dans les bureaux de la galerie Saint-Éloi, siège des services antiterroristes, ils recouvraient leur liberté, sans aucune mise en examen liée à la lettre les rattachant au terrorisme islamiste.

C'est en consultant plusieurs mois après ce dossier de la perquisition de Levallois, dans le courant du mois de septembre 2004, que la portée de cette « libération » m'apparut. Je crois avoir cherché à éclater de rire, mais en vain, en découvrant la photocopie de la lettre de créance de l'IIRO rédigée par le responsable régional de la province de l'Asir en Arabie Saoudite ; tout comme Jean-Louis Bruguière avait dû en prendre connaissance, lors d'une réunion avec le parquet, tenue dans la journée du vendredi 18 juin. Par le passé déjà, en marge de réussites certaines contre des cellules terroristes déterminées à frapper en France, quelques-unes de ses décisions dans d'autres dossiers

m'incitèrent à la prudence. Je gardais en mémoire qu'il avait momentanément arrêté une centaine de militants pacifiques du parti d'opposition iranien des Moudjahidin du Peuple, parfaitement étrangers aux moindres activités terroristes comme les faits le démontrèrent. Qu'il avait signé l'ordonnance clôturant les recherches sur l'attentat contre un bus de la DCN à Karachi¹. Je n'oubliais pas enfin que, depuis son arrivée en 1986 au pôle antiterroriste, aucune instruction n'inquiéta les auteurs des prises d'otages de Français au Liban perpétrées à cette époque – et pourtant fort bien connus de l'administration.

Après la lecture du dossier de Levallois, je me suis souvenu d'un petit-déjeuner avec lui², au restaurant d'un hôtel, boulevard Malesherbes à Paris. C'est sa secrétaire qui avait choisi l'adresse. Attablé près de la fenêtre donnant sur la rue, il me demanda de décliner mon parcours en guise de présentation. Il parlait le

1. Attentat du 7 mai 2002, seul attentat mortel contre une cible française imputable à des réseaux d'Al-Qa'ida. Quatorze morts. Avec pour toile de fond des commissions versées par la France aux généraux des services secrets pakistanais pour ces sous-marins de la DCN, qu'ils avaient commandés en 1994. Je regrette que l'instruction n'ait pas suivi son chemin, car il existe, Sieglinde, des hypothèses qui méritaient d'être creusées. La plus intéressante, à mon sens, concerne le mobile de l'attentat. Une partie des commissions de ce contrat aurait en effet bénéficié au bureau afghan de l'ISI, comme dans la plupart des contrats d'armement conclus à cette époque, lequel recevait alors une partie substantielle des flux illicites pour financer ses activités en Afghanistan.

2. Rencontre avec l'auteur le 26 mai 2004.

menton haut, péremptoire, clignait des yeux, ses joues couperosées retombaient sur la mâchoire et flageolaient, en fin de phrase, quand il montrait ostensiblement son agacement, au moment d'avaler sa salive. Il parlait au présent de l'indicatif avec des points d'exclamation partout, voulant en imposer. Cette vedette de la justice antiterroriste n'a pas le temps de s'interroger, de digresser, c'est un combattant qui se montre, tel l'acteur hollywoodien d'un drame troyen revisité, totalement sacrifié à la défense de sa citadelle de carton-pâte, dont chaque action, la moindre rafle, la plus petite garde à vue laissera le spectateur hébété, incapable d'articuler la moindre interrogation. Non pas un soldat mais une icône de soldat, portée par une démarche fière, parfois supérieure.

Ce soin apporté à son image n'est pas inutile : à travers le monde, la justice antiterroriste prend souvent des allures de justice d'exception aux capacités extraordinairement étendues, qui peut être amenée en maintes occasions à servir aussi des causes moins reluisantes, en se dodelinant avec persévérance autour de la ligne droite que devrait suivre tout bon magistrat. La justice de Jean-Louis Bruguière ne saurait se mélanger à celle-là, du moins en manifeste-t-elle l'intention.

Alors, elle bombe le torse et assène ses vérités (parenthèse Sieglinde : dans notre rieuse démocratie, on oublie souvent que les services judiciaires et policiers chargés des dossiers antiterroristes sont bien sou-

vent ceux auxquels reviennent également les « dossiers réservés », c'est-à-dire les affaires de justice ou de police n'ayant aucun rapport avec le terrorisme mais relevant de la raison d'État. Il faudra bien un jour s'interroger sur les implications de cette double compétence ; mais revenons à nos tartines).

« Les grands circuits de financement du terrorisme, ça n'existe pas », commence-t-il catégorique, là, à notre petit déjeuner. Je repose aussitôt ma tasse, pour prévenir un geste maladroit. « Nous, tout ce que nous trouvons, c'est du microfinancement, des petits trafics de Cartes Bleues, de téléphones portables volés, de contrefaçons. Le tout réalisé par des petits délinquants placés au service de groupuscules terroristes qui les instrumentalisent. » Découverte stupéfiante...

Depuis plusieurs mois, du Yémen à la Grande-Bretagne, du Soudan à la Suisse, je recueille des éléments matériels sur le financement du terrorisme à l'échelle internationale, et le mentor des services judiciaires français intervenant sur les réseaux islamistes m'apprend qu'en réalité, « ça n'existe pas ». Seules s'activeraient des filières délictueuses, occasionnellement sollicitées par des jeunes militants désœuvrés, lesquels prendraient l'initiative de l'action violente de façon aléatoire, sans la coordonner le moins du monde avec d'autres groupes ou quelque chef à l'étranger. M. Bruguière insiste et précise : « Nous ne sommes pas là pour faire de la théorie, nous fonctionnons par induction, à partir des opportunités qui

se présentent à nous. » Puis vient le coup de grâce : « Mais de toute façon, il n'y a pas de modèle, il n'y a pas de théorie. »

Affirmer qu'il n'existe pas de théorie quand on n'en cherche pas, c'est beau comme un discours de pataphysique bien balancé, magistral comme une rengaine imparable de C. Jérôme, de celles qui me font hurler à tue-tête, le vendredi soir, à l'heure où l'homme raisonnable cuve en silence.

J'avais pourtant bien cru déceler autre chose. Mais je ne suis qu'un artisan des recherches sur le terrorisme islamiste, parti sur ces routes-là sans autre chose qu'une connaissance honorable des activités occultes des États. Sur ces questions centrales du financement, pourtant, il m'avait semblé que de véritables centres de production de l'islamisme violent s'étaient développés, supportés par des structures autrement ambitieuses que celle formée par trois informaticiens postpubères d'origine maghrébine enfermés dans un studio de Seine-Saint-Denis pour fabriquer des fausses Cartes Bleues dans le dessein d'acquérir dix litres d'ammoniaque au centre commercial le plus proche, qu'ils relieraient peut-être à un détonateur volé dans une carrière, si les vigiles armés de bombes lacrymogènes et chargés de garder le chantier ne les en empêchaient pas.

En dehors de ces vilaines associations de délinquants vaguement inspirés par le fondamentalisme

religieux – qu'il convient certes de surveiller de près – j'ai cru croiser bien des choses plus inquiétantes. Par exemple, le 11 octobre 2004, à Khartoum, quand j'ai passé deux heures à l'intérieur du siège social de la banque al-Shamal, formellement identifiée comme l'un des partenaires d'Oussama bin Laden au Soudan et dont l'ancien directeur occupe les fonctions de ministre des Finances¹. Mais, manifestement, le soldat Bruguière n'a pas fait les mêmes rencontres.

Dommage, car affirmer ne pas observer le financement international qui produit en fin de course le terrorisme islamiste, c'est se condamner à traiter des conséquences sans jamais se préoccuper des causes. Décréter que ce financement n'existe pas, ignorer pareillement tout modèle de développement, de diffusion de la lutte armée au nom de l'islamisme, c'est simplement omettre les mécaniques à l'origine des assauts que nous nous apprêtons à subir. Je soupçonne aussi que c'est l'œuvre d'un esprit peut-être alimenté par une grille de lecture datée. Cependant, je n'exerce pas la charge de magistrat de la lutte antiterroriste, contraint à des résultats spectaculaires et relié à des princes qui gouvernent ma carrière. Je ne suis qu'un voyageur.

1. La banque al-Shamal a débuté ses activités le 2 janvier 1990. Une fiche de département d'État américain, dès le 14 août 1996, présente les relations économiques entre l'établissement financier et Oussama bin Laden.

